

Fiche d'information clients COVID-19

Les dispositions suivantes s'appliquent à tous les client-es

- Groupe de 15 maximum (guide compris)
- Respect de la distance de 1m50
- Si la distance ne peut être pas respectée, port du masque
- Usage correct du masque
- Nettoyage ou désinfection fréquente des mains, surtout lorsque du matériel est partagé (cordes)
- Désinfection du matériel partagé lors de la randonnée
- En cas de symptômes COVID dans les 14 jours après le tour, le client informe le guide
- Seules les personnes qui ne présentent aucun symptôme en rapport avec COVID-19 peuvent participer à la sortie

Attention: règles plus strictes dans certains cantons

Reste en bonne santé

Exigences fédérales générales OFSP

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus

24.02.2021

Assouplissements à partir du 1 er mars dans toute la Suisse:

Réouverture:



Tous les magasins



Musées et salles de lecture des bibliothèques et des archives



Lieux de loisirs
en extérieur



Installations sportives
en extérieur



Rassemblements en extérieur: max. 15 personnes

Rencontres privées, rassemblements dans l'espace public et activités sportives et culturelles



Sport et culture: vastes assouplissements pour les moins de 20 ans

2001 et plus jeunes

Mesures toujours en vigueur:



Rencontres privées à l'intérieur: max. 5 personnes



Interdiction des manifestations



Règles pour les domaines skiables



Télétravail obligatoire



Enseignement à distance dans les hautes écoles



Fermeture:

- Restaurants et bars
- Discothèques et boîtes de nuit
- Établissements culturels (intérieur)
- Installations sportives (intérieur)
- Lieux de loisirs (intérieur)



Port du masque: obligation étendue



Chant: seulement en famille (exception: moins de 20 ans)



Réduire les contacts



Respecter les règles d'hygiène des mains



Porter un masque



Respecter les distances